



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Synthèse

Rapport moral

La lettre du Président

Nous avons marqué très nettement l'année 2018 sous le sceau de la loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Il en sera de même pour 2019, tant cette loi vient impacter le fonctionnement, mais aussi les repères des CFA et des associations qui les portent.

Un premier regard sur la croissance qui caractérise l'activité de notre CFA en 2019 ; croissance significative vous le constaterez à la lecture du rapport d'activité, et qui pourrait laisser à penser que l'impact que je viens d'évoquer serait anecdotique. Assurément non ! Lorsque je parle de repères j'ai, comme en point de mire, plusieurs dispositions de la loi entre autres celles qui concernent : une nouvelle gouvernance, de nouvelles modalités de financement, une nouvelle logique d'individualisation des droits à la formation, mais aussi la libéralisation de l'offre d'apprentissage.

Les CFA, désormais organismes de formation, sont par ailleurs confrontés à l'instauration d'un espace concurrentiel qui peut, si on n'y prend garde, obérer l'avenir de notre CFA. Il y a actuellement une volonté politique de voir les groupes créer leur propre CFA ils seront donnant concurrence avec l'Adaforss.

Cette nouvelle réalité nous impose de continuer, en le renforçant, à promouvoir le lien partenarial que nous avons installé au sein du dispositif de l'ADAFORSS, en particulier avec les UFA. Ce qui est rassurant c'est que nous n'avons pas attendu la loi pour faire de ce partenariat une priorité managériale. La qualité de celui-là inscrit, dans le temps, est probablement la meilleure des réponses à notre légitime inquiétude ; et nous savons que toute l'équipe du CFA y travaille en permanence.

On constate également que le financement de l'apprentissage a changé de nature. D'une logique de taxe d'apprentissage et/ou de subventions et d'accompagnement global, nous sommes passés à un financement au contrat qui nous met en total dépendance des effectifs, et nous imposerait si on n'y prenait garde de privilégier le nombre à la qualité et le choix de développer certaines formations et pas d'autres. Le schéma de concurrence que je viens d'évoquer tend à renforcer la considération de cette possible alternative à risque. S'ajoute le manque d'engagement des Pouvoirs publics ne donnant pas aux structures employeurs de leur ressort les moyens financiers pour recevoir des apprenti(es), particulièrement au secteur public et aux collectivités territoriales ; alors même que les gouvernements successifs font de ce dispositif de formation un tremplin vers la promotion individuelle et sociale.

Nous ne manquerons pas, comme nous l'avons déjà fait, dans le cadre de la FNAPSS, de mettre en évidence ce paradoxe qui nous pénalise, comme il pénalise les employeurs tout autant que les jeunes qui sont confrontés à un obstacle supplémentaire pour intégrer l'univers « des solidarités et du soin » qui sont interdépendants, comme nous le rappelle le titre du ministère du même nom.

Pour l'Institut, la réforme a bouleversé l'ensemble du marché de la formation et l'activité peine à être rentable malgré la qualité du travail engagé et la satisfaction des clients. Notre stratégie est aujourd'hui de se recentrer sur notre cœur de métier, l'apprentissage.

Notre engagement au sein de la FNAPSS est donc essentiel pour faire face à l'adversité. Depuis sa création, nous avons avec détermination participé à toutes les initiatives prises par la fédération. Si je le rappelle aujourd'hui, c'est pour réaffirmer que cet engagement est fait pour durer ; mais aussi pour une raison qui m'est plus personnelle.

En effet, je rappelle que j'ai l'honneur d'assurer la présidence de la FNAPSS depuis sa création, en 2015. Après deux mandats successifs et conformément aux statuts de la fédération, il est logique que je quitte cette présidence. Je le ferai aussi au titre qu'il est, de mon point de vue, important et nécessaire qu'une autre région reprenne la gouvernance. Bien entendu, l'ADAFORSS continuera à être, au sein de cette instance, un partenaire engagé et loyal.

C'est également dans ce contexte que nous avons choisi d'acquérir des locaux et le déménagement du siège social de l'ADAFORSS n'est plus un projet, mais une réalité grâce à l'accompagnement financier du Conseil Régional d'Île de France, qu'à nouveau je remercie de son engagement à nos côtés.

Aujourd'hui nous pouvons prétendre que l'équipe de l'ADAFORSS dispose d'espaces plus professionnellement confortables, dotés de la technologie qui convient pour répondre aux exigences de développement de notre activité ; exigences devant lesquelles nous nous trouvons, et auxquelles nous répondrons dans le respect des engagements qualitatifs que j'évoquais précédemment.

Nous aurons, pour notre plus grand plaisir et notre fierté, à organiser dès que nous le pourrons l'inauguration de ces locaux.

2021 sera une année marquée par la démarche qualité dénommée Qualiopi, obligatoire pour pouvoir exercer des activités de formation. Les équipes sont déjà mobilisées et à l'œuvre pour être certifiées au premier semestre 2021.

Le développement restera bien entendu une priorité tant sur notre offre formation que sur nos partenariats avec de futurs Instituts de formation.

En considération du fait que le présent rapport moral vous est soumis au cours d'une année où nous connaissons une grave crise sanitaire qui traverse la France et le monde, je souhaite, dès à présent, saluer, comme il convient, les équipes de l'ADAFORSS qui ont continué à travailler durant toute cette période au service des apprenti(es) et des employeurs. Ce salut s'adresse aussi aux UFA dont je sais qu'elles ont, en lien régulier avec la directrice générale de l'ADAFORSS et son équipe, permis de répondre à toutes les sollicitations des apprenti(es) et d'assurer la continuité pédagogique.

Je souhaite tout autant distinguer ces mêmes apprenti(es) qui, au sein des établissements se sont engagés dans la bataille contre la COVID-19 et ont contribué à répondre aux besoins de ceux qui étaient en souffrance physique ou/et psychologique. Enfin, merci à tous nos administrateurs pour leur fidélité !



Docteur Philippe CLERY MÈLIN
Président

30 ans d'expérience au service de l'apprentissage

Les missions de l'ADAFORSS

- Promouvoir le dispositif de l'apprentissage et la qualité de l'offre formation du CFA pour convaincre les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de recruter des apprentis ;
- Attirer des jeunes vers les métiers sanitaires et sociaux en apprentissage ;
- Accompagner les jeunes tout au long de leur formation et leur intégration dans le monde professionnel ;
- Développer l'offre formation continue pour se positionner sur les nouveaux métiers et sur les nouvelles compétences liées aux évolutions de la prise en charge du patient et de l'usager.

L'association comprend deux activités:

- Le CFA ADAFORSS propose des formations en apprentissage spécialisées dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Nos formations

Diplôme Niveau 3

ex niv.5

D.E. Auxiliaire de puériculture
D.E. Aide soignant
D.E. Accompagnant éducatif et social
C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance

Diplôme Niveau 4

ex niv.4

D.E. Moniteur éducateur

Diplôme Niveau 5

ex niv.3

D.E. Psychomotricien

Diplôme Niveau 6

ex niv.2

D.E. Infirmier
D.E. Ergothérapeute
D.E. Manipulateur en électroradiologie médicale
D.E. Educateur spécialisé
D.E. Educateur de jeunes enfants
D.E. Conseiller en économie sociale et familiale
D.E. Assistant service social
Licence professionnelle :
Gestion des structures sanitaires et sociales
Licence professionnelle :
Services à la personne

Diplôme Niveau 7

ex niv.1

D.E. Masseur kinésithérapeute
Expert en psychomotricité :
Référentiel Européen

- L'Institut ADAFORSS a pour vocation d'accompagner les établissements dans leurs projets de formation continue autour de la Stratégie & Organisation ; le Management ; les Ressources Humaines ; la prise en charge du patient ; l'accompagnement de l'usager ; la prise en charge du handicap ; la prise en charge de la petite enfance.

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2015-2020

- Être un acteur militant du rapprochement des 3 secteurs (sanitaire, social et médico-social);
- Promouvoir le dispositif d'apprentissage auprès de tous les acteurs: les futurs apprentis, les employeurs, les fédérations professionnelles, les pouvoirs publics, les prescripteurs;
- Développer une offre formation innovante et anticiper l'évolution des besoins des employeurs et des clients (apprentissage et formation continue).

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Un maillage territorial avec
67 instituts de formation
partenaires

- Des instituts de formation reconnus pour la qualité de leur enseignement;
- Des formations en apprentissage proposées uniquement par ADAFORSS;
- Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels issus des secteurs sanitaire, social et médico-social;
- Un accompagnement des employeurs des secteurs publics, privés et associatifs depuis plus de 30 ans;
- La promotion des projets de mobilité internationale.

CHIFFRES CLÉS



1800
jeunes
accompagnés
en 2019



+ de 500
employeurs
actifs



67
Instituts de
formation
partenaires

84% TAUX MOYEN D'INSERTION PROFESSIONNEL

87% TAUX MOYEN DE REUSSITE AU DIPLÔME

7% TAUX MOYEN DE RUPTURE

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION EN 2019

Une activité soutenue

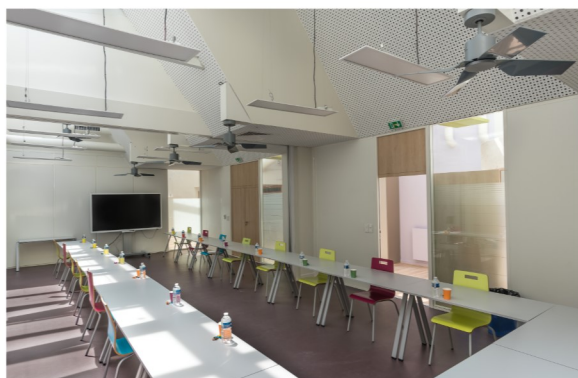
- Une actualité très impactée par la loi de septembre 2018.

La loi « *Liberté de choisir son avenir professionnel / Apprentissage* » a été promulguée le 5 septembre 2018 ; la plupart des décrets d'application la concernant ont été, pour ce qui les concerne, promulgués en 2019. Dès lors, il est évident que l'actualité du CFA a été très impactée par l'installation de cette loi, tout autant que par ses conséquences.

Au-delà du positionnement des acteurs concernés par la formation par l'apprentissage, tel que l'a rapporté le Président dans la présentation du rapport moral, c'est tout le dispositif de la formation qui est modifié, pour ne pas dire bouleversé, par les dispositions de la loi.

- De nouveaux locaux

- Un déménagement réalisé en 2019
- Des locaux spacieux et adaptés pour répondre, à la qualité d'un lieu de travail pour les professionnels de l'ADAFORSS et ses partenaires.
- Un équipement de communication qui permet le travail en visio-conférence dans de très bonnes conditions. Cet outil présente celui d'être directement au service d'un travail en collaboration et en communication facilitées, avec les UFA.



ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION EN 2019

- Des perspectives

- ♦ *Des opportunités de développement :*

- De nouvelles formations avec des pédagogies innovantes
- De nouveaux partenariats
- Une offre de coworking, location de salles et création d'événementiels

- ♦ *Une Démarche qualité certifiante :*

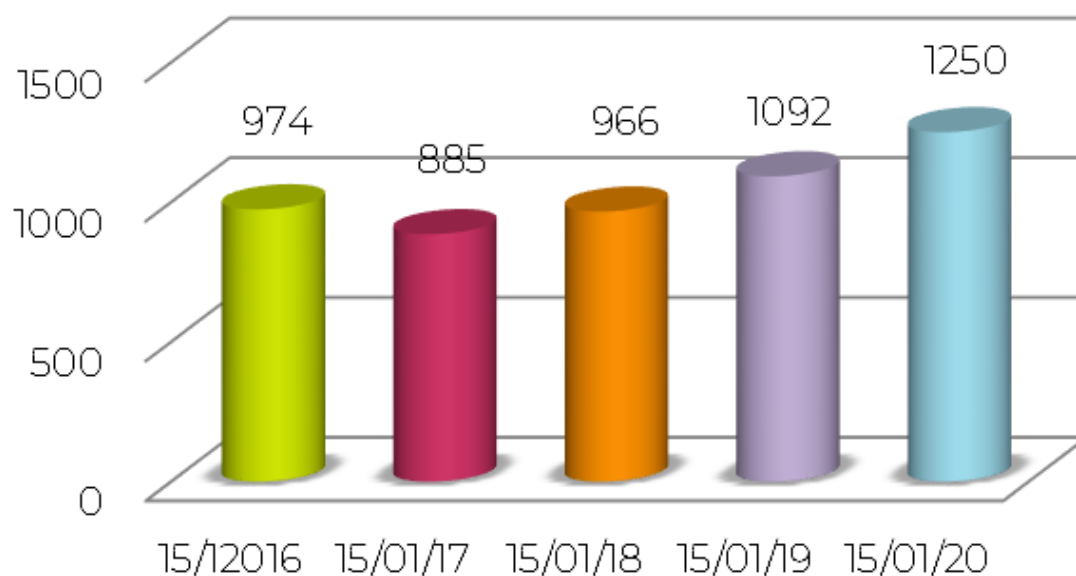
Désormais, les CFA, comme les instituts de formation partenaires, doivent répondre à un cahier des charges qui leur permette de prétendre être « certifié ». Cette certification « QUALIOPFI » impose de répondre à 22 critères à l'identique des instituts de formation, et une dizaine supplémentaire, au titre de la spécificité de l'apprentissage. C'est un travail que nous avons démarré pour une certification en 2021.

L'INSTITUT / les faits marquants

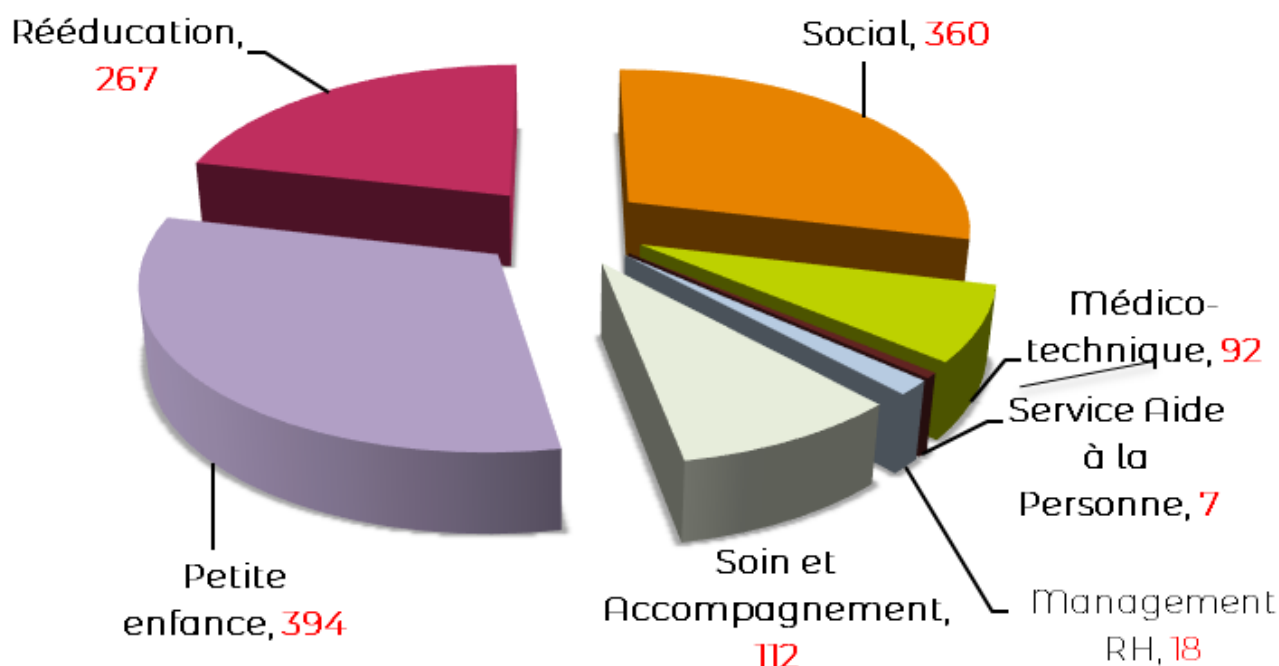
- Un Chiffre d'affaires de 2019 en progression de 69.36 % par rapport à 2018.
- Une réforme qui impacte le développement des compétences et de la professionnalisation dans les organisations
- Des clients qui orientent dorénavant principalement leurs dépenses en formation vers les actions dites réglementaires.
- De réelles difficultés pour les équipes opérationnelles à se rendre disponible pour être en présentiel

ÉVOLUTION DES CHIFFRES DEPUIS 2016

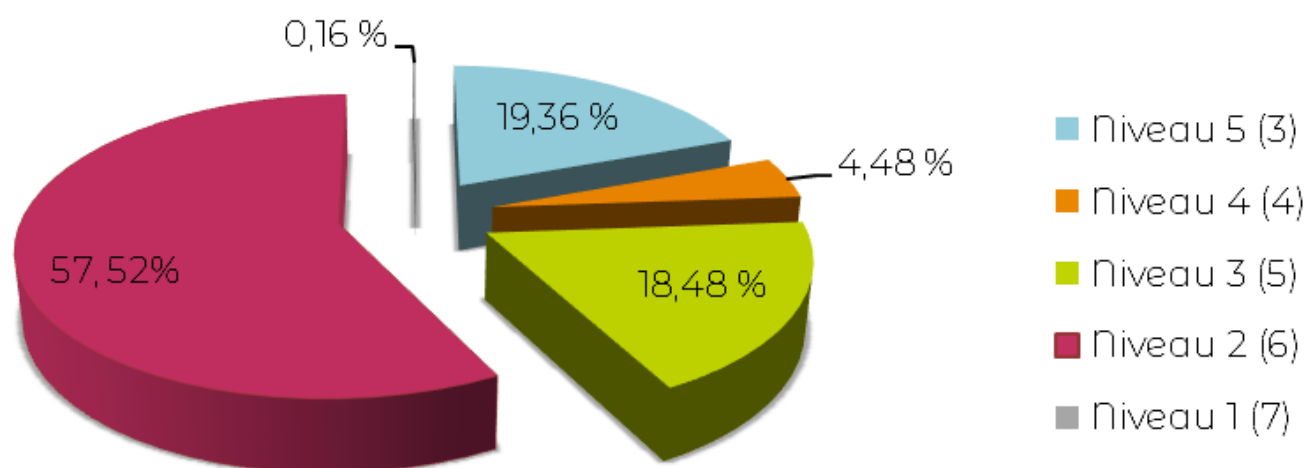
Évolution des effectifs depuis 2016



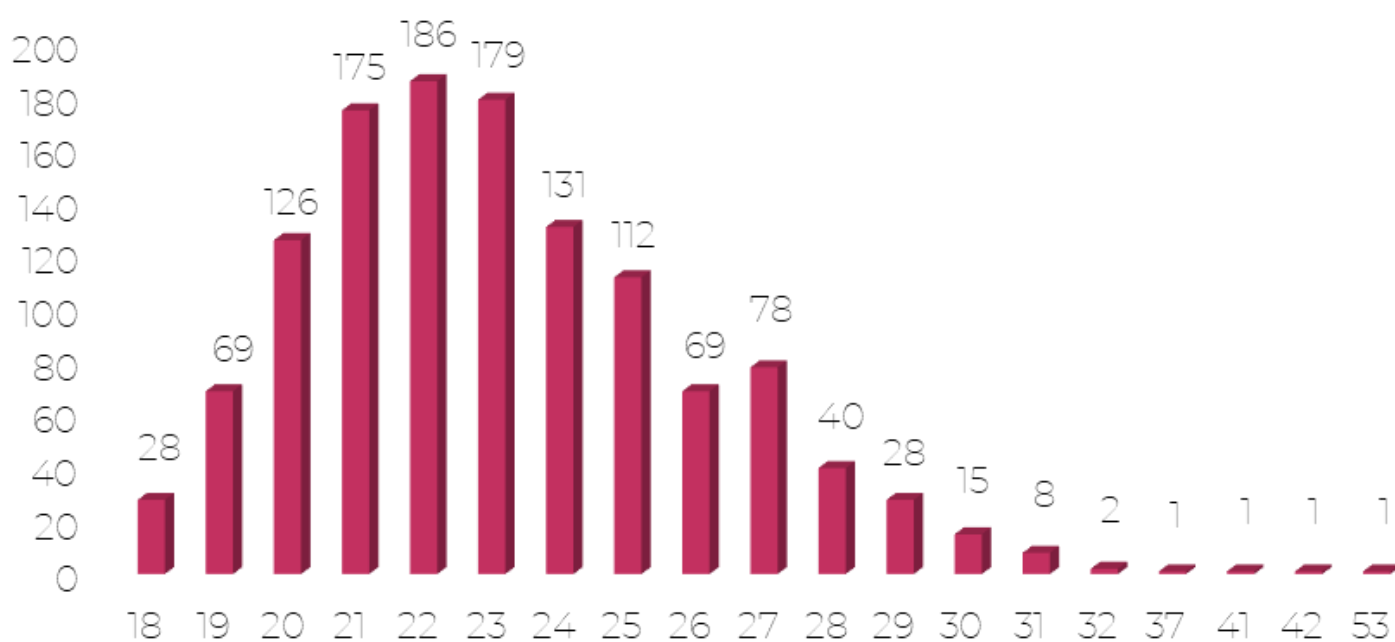
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIÈRES DE FORMATION AU 15/01/2020



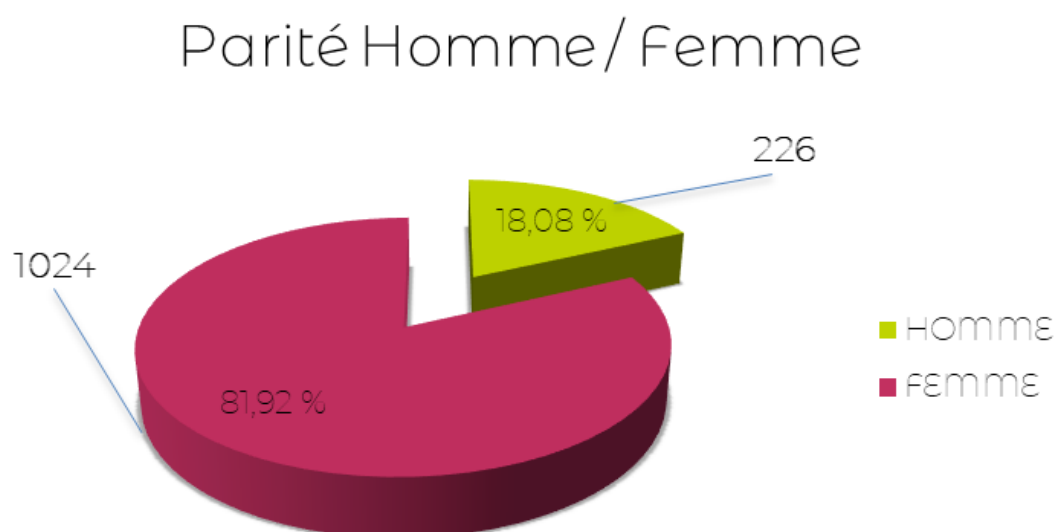
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR NIVEAU DE FORMATION



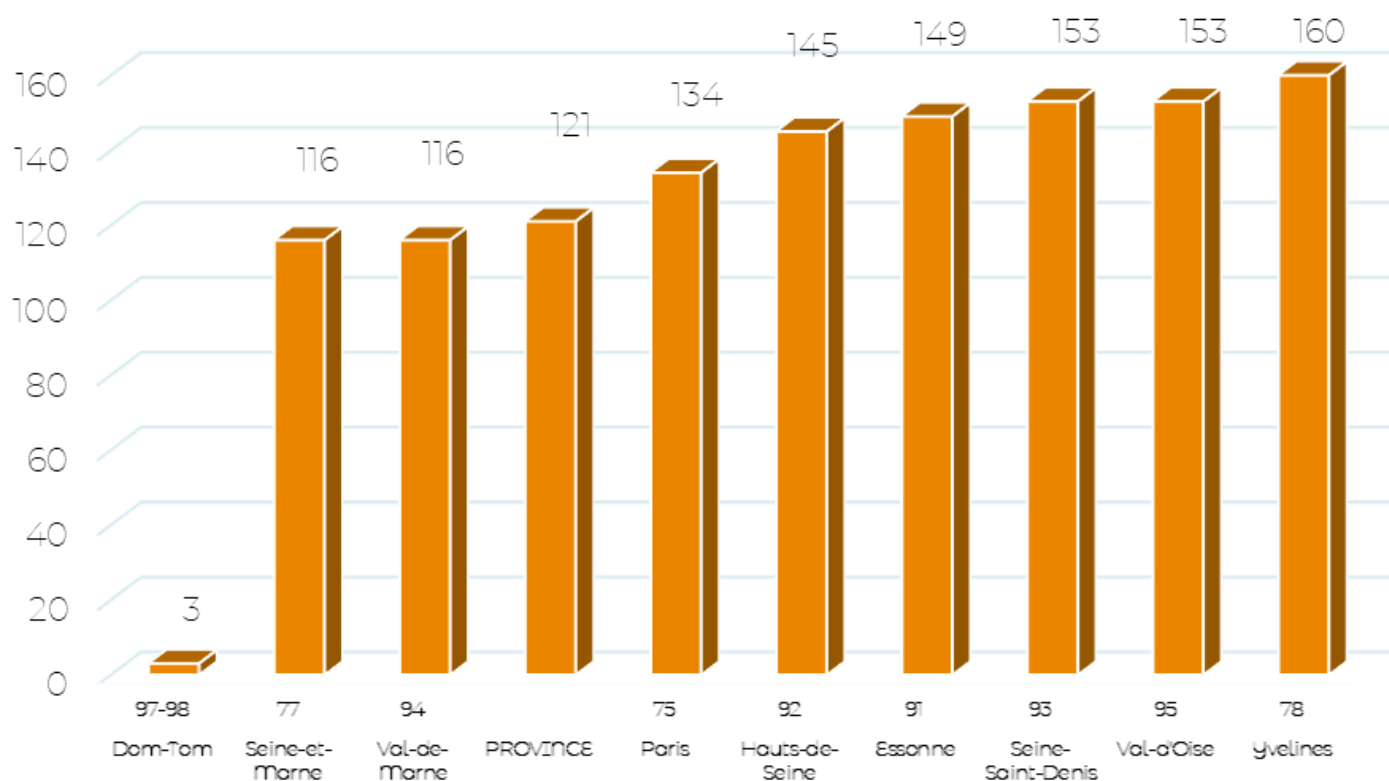
COURBES DES AGES



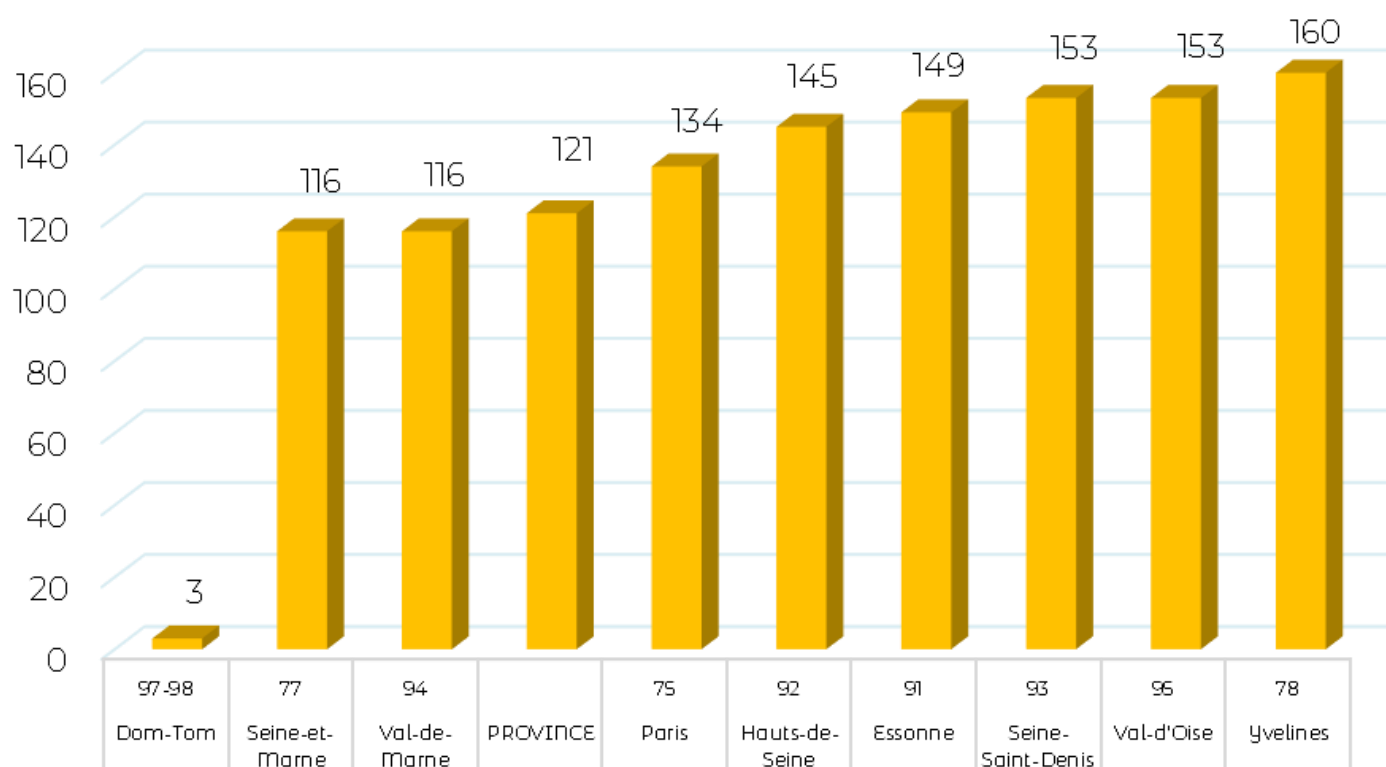
PARITÉ HOMME / FEMME



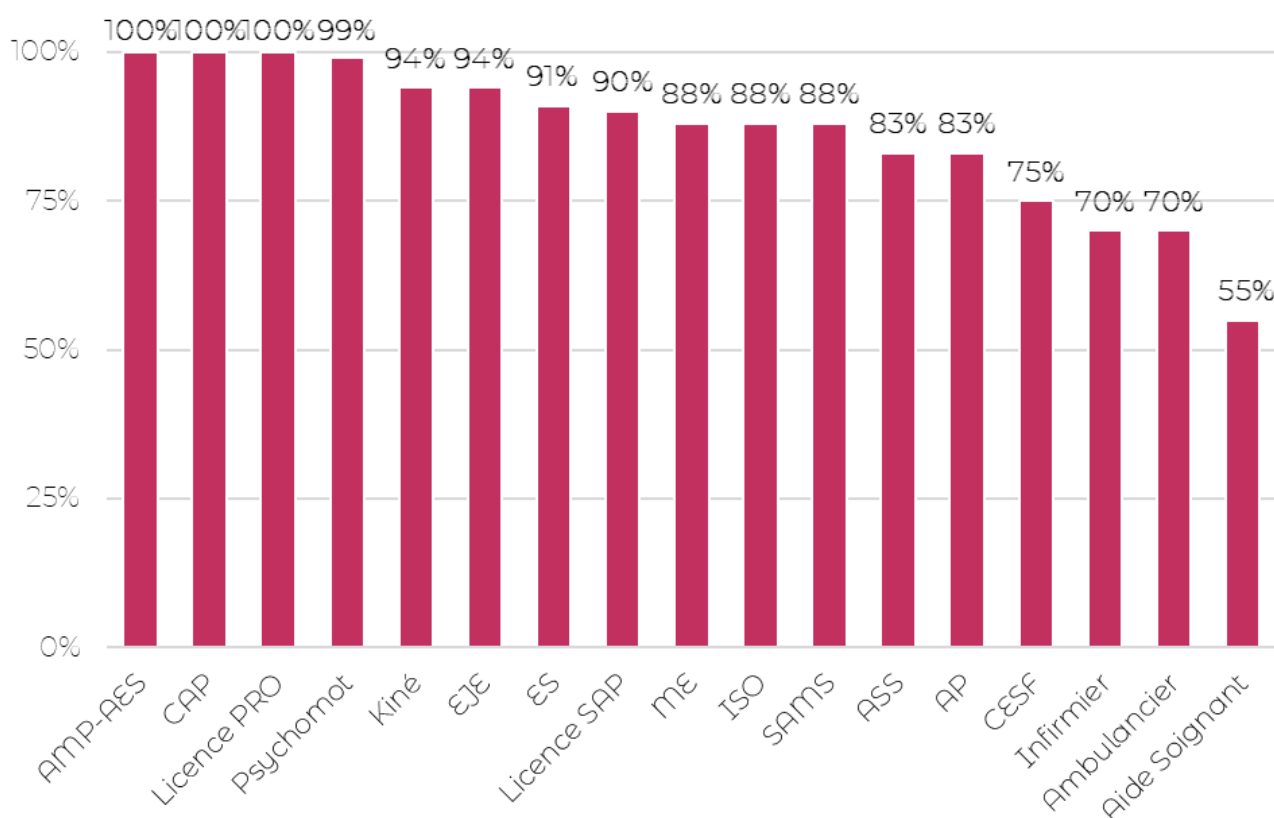
PROVENANCE DES APPRENANTS IDF ET PROVINCE



RÉPARTITION DES EMPLOYEURS PAR DEPARTEMENTS IDF ET PROVINCE



TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS



Taux moyen de réussite aux examens 2019 : 87,16 % ; 561 candidat(es) / 489 admis(es)

TAUX D'INSERTION

Le taux d'insertion des apprenti(es) est de 92% (contre 84% en 2018). La régularité de ce taux au fil des années traduit la qualité du travail réalisé par les acteurs de l'apprentissage, mais également l'intérêt et le crédit que les employeurs accordent à ce dispositif de formation.

LA FORMATION DES MAITRES D'APPRENTISSAGE

Le CFA met à disposition des employeurs 3 types de formations à destination des maîtres d'apprentissage. Cette offre de formation, par sa diversité et sa qualité est particulièrement appréciée :

- Formation de 6 jours, soit 40 heures, organisée par 2 de nos partenaires et proposée exclusivement aux Maîtres d'Apprentissage dont les employeurs sont adhérents à l'OPCO SANTE,
- Formation de 2 jours, soit 14 heures, organisée en inter au sein du CFA et proposée à tous les Maîtres d'Apprentissage ayant un apprenti du CFA relevant du secteur privé,
- Formation d'1 journée, soit 7 heures, en Intra chez les employeurs et proposée aux employeurs ayant plusieurs apprentis du CFA.

Nombre de MA formés	165
Nombre de jours de formation	55

LES CLASSES PASSERELLES (PAC - PASSERELLES D'ACCES A UN CONTRAT)

Ce dispositif permet à un jeune inscrit dans une formation de niveau V de débiter sa formation alors qu'il n'a pas encore trouvé d'employeur et ce durant une période de trois mois à partir de la date de début de la formation.

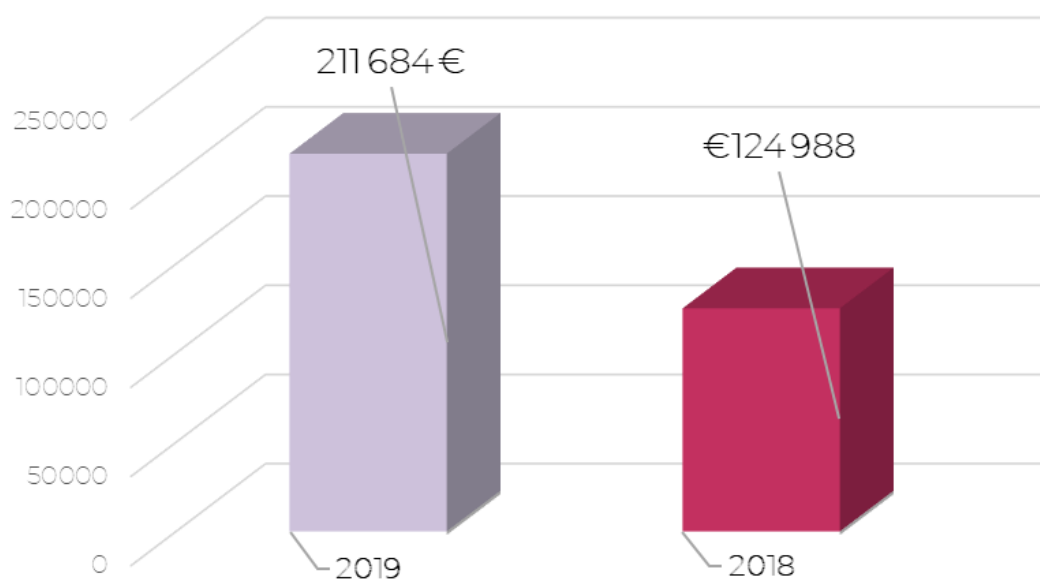
Ce dispositif se caractérise par deux séquences de formation / an. La première en janvier, la seconde en septembre ; elles sont installées parallèlement aux rentrées des formations de niveau 5.

Pour l'année 2019 :

63 passerelles dont 4 non pas trouvé d'employeur

17 maintiens en formation (suite à une rupture) dont 7 nouveaux contrats

Répartition du Chiffre d'Affaire par année



Ventilation du CA 2018 et 2019 - Nouveaux clients/Clients fidélisés

